

Renvoyez la carte T et suivez l'actualité du débat

cndp

Commission particulière

du débat public
Stockage souterrain
de gaz naturel
de Salins des Landes

JOURNAL du DEBAT

www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org

Éditorial

« S'informer, s'exprimer... »

Un grand débat public se déroule, du 20 octobre 2011 au 31 janvier 2012, dans le sud des Landes, autour du projet de stockage souterrain de gaz naturel, porté par EDF : vous êtes invitée ou invité à y participer.

Dans ce *Journal du débat*, vous trouverez un calendrier précis et une carte des réunions publiques de soirée, ouvertes à toutes et à tous, ainsi que l'adresse de notre site internet et de notre bureau à Dax.

Pour vous informer, vous trouverez ci-joint la synthèse du dossier du maître d'ouvrage. Pour aller plus loin, vous pouvez télécharger le dossier complet depuis le site Internet du débat ou le demander par courrier. Venez en réunion publique, pour poser vos questions, et donner votre avis. Exprimez-vous sur le site www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org

Après le débat, la Commission du débat public, neutre et indépendante, aura deux mois pour en écrire la synthèse : elle ne donnera pas son avis, mais elle transmettra le vôtre.

Alors, participez au débat, votre avis compte.

Claude Bernet,
Président de la Commission particulière du débat public

Les visages de la Commission



De gauche à droite :

M. Jean Crespon, ingénieur de l'Ecole centrale, a été chef d'entreprise dans le secteur des industries extractives.

Mme Claire de Loynes a été journaliste et directrice adjointe de la communication d'un grand groupe de consultants.

M. Claude Bernet, président de la Commission, a été chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture et directeur général de l'enseignement et de la recherche agricoles.

Mme Sylvie Clarimont, maître de conférences en géographie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Mme Marie-Bénédicte Aguila-Baldit a été avocate en droit civil et pénal.



Le débat public

Organisé par les articles L121 et suivants du Code de l'environnement, le débat public est obligatoire pour tous les grands projets d'équipements publics et privés (routes, chemins de fer, ports, centres de production d'énergie, grands stades, etc.).

C'est un temps pendant lequel le public peut s'informer, y compris en posant des questions précises, et s'exprimer, sur un ouvrage susceptible d'avoir des impacts socio-économiques ou environnementaux sur les territoires concernés. Et le temps du débat public est toujours situé avant la décision de principe, quand rien n'est encore tranché.

> Qui fait quoi ?

Le débat n'est pas organisé par le maître d'ouvrage, comme le serait une simple concertation, mais par une institution neutre et indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP).

Pour la représenter sur le terrain, la CNDP nomme une Commission particulière du débat public, (CPDP), qui a pour mission, durant les trois à quatre mois du débat :

- **de diffuser une information complète**, et claire, établie par le maître d'ouvrage ;
- **d'organiser et d'animer les réunions publiques**, en veillant autant à la liberté d'expression qu'au respect de l'opinion de chacun (voir plus loin les 5 principes du débat public) ;
- **d'organiser et d'animer les échanges** par internet et par courrier, notamment les questions et réponses ;
- **au besoin d'éclairer le débat** en recourant à des experts indépendants ;
- **de synthétiser**, à l'issue du débat, l'ensemble des opinions et arguments exprimés dans un compte-rendu de 60 à 100 pages.

Le maître d'ouvrage, ici EDF, présente son projet et répond à toutes les questions du public. Il attend du débat public qu'il fasse émerger l'ensemble des éléments nécessaires à sa prise de décision pour la poursuite, ou non, de son projet.

> Qui participe ?

Le débat public est ouvert à tous. Chacun peut poser ses questions, donner son avis ou prendre la parole. Aucune voix n'est prépondérante. Tout citoyen peut se procurer les documents édités par la Commission particulière ainsi que par le maître d'ouvrage.

> De quoi va-t-on débattre ?

D'abord de la nature exacte du projet, forage et conduite d'eau salée, de son intégration dans la politique nationale et européenne de l'énergie, ainsi que dans le projet d'entreprise d'EDF, des techniques mises en œuvre, des travaux qu'il entraînerait, de la sécurité sur le chantier, puis sur le site de stockage et sur la conduite d'eau, des conséquences éventuelles du projet, sur l'agriculture, la forêt, sa défense contre l'incendie, la traversée des espaces naturels, la salinité des eaux, le thermalisme, et plus largement de toutes les questions que vous viendrez poser.

> Après le débat

La Commission particulière ne se prononce pas sur le projet mais rend compte des échanges et opinions exprimées dans le cadre du débat.

Le choix de poursuivre le projet avec d'éventuelles modifications ou de l'abandonner appartient au maître d'ouvrage, qui répond ainsi aux enseignements qu'il tire du débat.

Si le projet se poursuit, la loi prévoit une concertation sur sa mise en œuvre suivie par la Commission nationale du débat public.

Les 5 principes fondamentaux du débat public

- **Neutralité** de la Commission vis-à-vis du projet, elle n'est ni pour, ni contre
- **Indépendance** de la Commission, notamment vis-à-vis du maître d'ouvrage
- **Transparence** de l'information, qui doit être claire, complète et accessible au public
- **Equivalence** des intervenants, qui peuvent s'exprimer et émettre des propositions quels que soient leurs statuts et fonctions
- **Argumentation** des points de vue des uns et des autres, dans leur diversité et leur richesse

9 réunions publiques ouvertes à tous



Chaque réunion traite de l'ensemble du projet et met l'accent sur un thème qui intéresse particulièrement le secteur concerné.

- > **POUILLON**, jeudi 27 octobre 2011,
Salle de Cinéma, place de la Mairie - 20h - Thème : la sécurité du stockage
- > **MESSANGES**, jeudi 3 novembre 2011,
Salle Polyvalente - 20h - Thème : la traversée des espaces naturels, la forêt
- > **DAX**, jeudi 10 novembre 2011,
Salle des Halles N°1, place Roger Ducos - 19h
Thème : le projet et la traversée de l'agglomération
- > **CAPBRETON**, jeudi 24 novembre 2011,
Casino Capbreton, place de la liberté - 20h
Thème : le projet et les espaces maritimes
- > **SOUSTONS**, mardi 29 novembre 2011,
Salle Roger Hanin, place des Arènes - 20h
Thème : la traversée des espaces naturels
- > **SAINT-PAUL-LES-DAX**, jeudi 8 décembre 2011,
Salle Arnaudin, rue Abbé Bordes - 19h
Thème : Le projet, le thermalisme et le tourisme
- > **SEIGNOSSE**, jeudi 15 décembre 2011,
Halle des Sports, Avenue du Parc des Sports - 20h
Thème : le projet et les espaces maritimes
- > **SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE**, jeudi 19 janvier 2012,
Salle de Burry, Voie romaine - 20h - Thème : Le projet, la sylviculture et la DFCI
- > **HABAS**, jeudi 26 janvier 2012,
Salle municipale, 56 place de l'Eglise - 20h
Réunion de clôture : synthèse du débat et préparation de l'après-débat

Coupon - réponse

Je souhaite recevoir **GRATUITEMENT** :

- Les prochains numéros du journal et publications du débat
- Le dossier du maître d'ouvrage

Version imprimée Par courriel

cndp
Commission particulière
du débat public
Stockage souterrain
de gaz naturel
de Salins des Landes

Je souhaite poser une question ou donner mon avis :

.....

.....

.....

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Courriel (facultatif).....@

Ces informations sont utilisées exclusivement pour le débat public. La Commission ne peut tenir compte des avis ou des questions anonymes. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.



> S'informer

> **Le dossier du maître d'ouvrage**, réalisé par EDF, il présente en une centaine de pages les enjeux et caractéristiques du projet et peut être téléchargé sur notre site www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org ou obtenu gratuitement auprès de la CPDP (voir carte T).

> **La synthèse du dossier**, réalisée également par EDF, elle présente les éléments clés du projet en quelques pages ; comme ce *Journal*, elle est envoyée à tous les habitants et à toutes les entreprises de l'arrondissement de Dax.

> **Les questions** que vous pouvez poser en **réunion publique, par écrit ou par internet** et auxquelles il vous sera répondu dans le délai d'un mois maximum.

> **Le Journal du débat**, réalisé par la CPDP, il rend compte de l'actualité du débat, de son calendrier, des questions et des opinions adressées à la Commission particulière. Un abonnement gratuit peut être souscrit sur demande.

> S'exprimer

> **Les réunions publiques**, ouvertes à tous, gratuites et sans inscription, elles permettent de prendre connaissance du projet présenté par le maître d'ouvrage, de livrer son opinion et d'entendre celle d'autrui en direct. C'est un moment de dialogue privilégié.

> **Les avis et contributions**, que vous pouvez apporter par écrit, individuellement ou en groupe (associations, *etc.*), en quelques lignes (avis) ou en quelques pages (contributions), sur internet ou par courrier.

> **Les cahiers d'acteurs** sont des supports de communication de 4 pages destinés aux associations, élus, partis politiques, chambres consulaires, entreprises, *etc.*, qui veulent présenter par écrit une argumentation développée. Leur contenu est sous la responsabilité de leurs auteurs. La Commission particulière prend en charge leur mise en page, impression et diffusion.

> Le site Internet : www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org

Le site Internet vous permet d'être au cœur du débat. Il regroupe l'intégralité des outils d'information (dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, Journaux du débat, contributions, cahiers d'acteurs, et avis et questions du public). Vous pouvez également y poser vos questions, donner votre avis, et proposer une contribution ou un cahier d'acteur.

> **Pour plus d'informations**, CPDP stockage de gaz naturel de Salins des Landes - 6, esplanade du Général de Gaulle - BP 60027 - 40101 Dax cedex - contact@debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org

logo
imprim' • Directeur de la publication : Claude Bernet • Conception - rédaction : CPDP - Campardou Communication • Crédit photos : Sébastien Arnouts - auremar/Fotolia.com - Jean-Robert Loquillard - CRTA/Laurent Reiz • Impression : FOT - Document imprimé sur papier recyclé.
vert



ECOPLI



M 20 g
Valable jusqu'au
31/01/2012

COMMISSION PARTICULIÈRE DÉBAT PUBLIC
STOCKAGE GAZ NATUREL SALINS DES LANDES
AUTORISATION 66787
40109 DAX CEDEX